République française

Département du Gers

COMMUNE DE MAUVEZIN

Séance du 22 septembre 2026

Délibération N° DE_2026_64

Membres en exercice	: 19
Présents	: 17
Votants	: 19
Pour	: 19
Contre	: 0
Abstention	: 0

Date de la convocation : 16 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux septembre à dix-neuf heures, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Sébastien HILLOU-LESPES, Maire.

Présents : Sébastien HILLOU-LESPES, Jean-Michel CAPRICE, Thierry HALBAUT, Sandrine LACOURT, Reine PIERSON, Réjane SALAGNAC Anne-Laure ABADIE, Carine BAGUR, David BEAUCHAMPS, Daniel CABASSY, Elisabeth de FARAMOND, Mathieu GRECK POURRAT, Pierre LANNES, Alain BAQUÉ, Josiane BIGOURDAN, Sylvie MASAROTTI, Serge ROQUES.

Absents/Excusés :
Romain BISCAN a donné procuration à Pierre LANNES
Christelle GLADIEUX a donné procuration à Jean-Michel CAPRICE

Secrétaire de séance : Mathieu GRECK POURRAT

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de régulariser par des écritures comptables certaines dépenses et recettes. La commune a engagé des travaux d'investissement mais sans avoir prévu ces dépenses au budget :

1-Brèche dans le canal avec un risque important d'inondation de la basse ville :
Montant : 45 369.60€.
Cette somme sera passée du 618 en fonctionnement au 2118 en investissement.

2-Une borne incendie a été installée devant la nouvelle caserne des pompiers route de Gimont.
Montant : 6 570.00€

Cette somme sera passée du 618 en fonctionnement au 21538 en investissement.

3-Concernant la Friche – L'acte d'engagement de la maîtrise d'œuvre pour la construction du boulodrome a été signé cet été. Il n'y a pas assez de crédit au budget pour assurer la maîtrise d'œuvre et les travaux proprement dits.

Montant de l'engagement : 47 520.00€

Cette somme sera passée du 618 en fonctionnement au 212 en investissement.

Mise en ligne le : 19/10/2026 11:30 (Europe/Paris)
Collectivité : Mauvezin
https://www.mauvezin.fr/documents_administratifs/83187

	DEPENSES		RECETTES	
	COMPTE	MONTANT	COMPTE	MONTANT
FONCTIONNEMENT	618	-99 459,60		
	O23	99 459,60		
	TOTAL	0	TOTAL	0

	COMPTE	MONTANT	COMPTE	MONTANT
INVESTISSEMENT	2118	45 369,60	O21	99 459,60
	21538	6 570,00		
	212	47 520,00		
	TOTAL	99 459,60	TOTAL	99 459,60

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide cette décision modificative budgétaire.

Fait et délibéré à MAUVEZIN, les jour, mois et an que dessus.
Le Maire,
Sébastien HILLOU-LESPES

MAIRIE de MAUVEZIN
Gers

Mise en ligne le : 19/10/2026 11:30 (Europe/Paris)
Collectivité : Mauvezin
https://www.mauvezin.fr/documents_administratifs/83187

République française

Département du Gers

COMMUNE DE MAUVEZIN

Séance du 22 septembre 2026

Délibération N° DE_2026_65

Membres en exercice	: 19
Présents	: 17
Votants	: 19
Pour	: 19
Contre	: 0
Abstention	: 0

Date de la convocation : 16 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux septembre à dix-neuf heures, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Sébastien HILLOU-LESPES, Maire.

Présents : Sébastien HILLOU-LESPES, Jean-Michel CAPRICE, Thierry HALBAUT, Sandrine LACOURT, Reine PIERSON, Réjane SALAGNAC Anne-Laure ABADIE, Carine BAGUR, David BEAUCHAMPS, Daniel CABASSY, Elisabeth de FARAMOND, Mathieu GRECK POURRAT, Pierre LANNES, Alain BAQUÉ, Josiane BIGOURDAN, Sylvie MASAROTTI, Serge ROQUES.

Absents/Excusés :
Romain BISCAN a donné procuration à Pierre LANNES
Christelle GLADIEUX a donné procuration à Jean-Michel CAPRICE

Secrétaire de séance : Mathieu GRECK POURRAT

DELIBERATION PROPOSITION MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE DES ESPACES PUBLICS DE LA FRICHE RUE DES JUSTICES

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal des travaux relatifs à la dernière phase d'aménagement de la friche. Cette étape implique des travaux significatifs destinés à la viabilisation et à l'aménagement des espaces publics de notre commune.

Pour mener à bien cette opération, il est essentiel de recourir à une maîtrise d'œuvre.

Les détails relatifs à ce projet sont :

1. **Objectif des travaux :**
 - Aménagements VRD pour la viabilisation et l'aménagement des espaces publics.
2. **Description des travaux :**
 - Décroutage de revêtement existant.
 - Terrassement : 70 cm pour les surfaces circulées et 20 cm pour les espaces verts.
 - Création des réseaux principaux : pluviaux, d'eaux usées, d'eau potable, électriques, télécoms, et éclairage.
 - Création de 6 branchements pour les parcelles à bâtir, ainsi que la reprise de 6 branchements pour les bâtiments existants conservés.
 - Travaux d'aménagement des espaces verts.
3. **Montant estimatif des travaux :** 533 136,43 € HT.

L'entreprise PUVA de Toulouse a soumis une proposition de mission de maitrise d'œuvre d'un montant de 56 512,45 € HT.

Cette offre inclut les missions suivantes :

- Études d'avant-projet, incluant le permis d'aménager.
- Études de projet et dossier de consultation des entreprises.
- Assistance aux marchés de travaux.
- Visa et direction de l'exécution des travaux.
- Assistance aux opérations de réception.
- Ordonnance, pilotage, et coordination.

Mise en ligne le : 19/10/2026 11:30 (Europe/Paris)
Collectivité : Mauvezin
https://www.mauvezin.fr/documents_administratifs/83187

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide de retenir la proposition de l'entreprise PUVA pour un montant de 56 512,45 € HT.
- autorise Monsieur le Maire à demander une subvention auprès de la Région.

Fait et délibéré à MAUVEZIN, les jour, mois et an que dessus.
Le Maire,
Sébastien HILLOU-LESPES

MAIRIE de MAUVEZIN
Gers

Mise en ligne le : 19/10/2026 11:30 (Europe/Paris)
Collectivité : Mauvezin
https://www.mauvezin.fr/documents_administratifs/83187

République française

Département du Gers

COMMUNE DE MAUVEZIN

Séance du 22 septembre 2026

Délibération N° DE_2026_66

Membres en exercice	: 19
Présents	: 17
Votants	: 19
Pour	: 19
Contre	: 0
Abstention	: 0

Date de la convocation : 16 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux septembre à dix-neuf heures, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Sébastien HILLOU-LESPES, Maire.

Présents : Sébastien HILLOU-LESPES, Jean-Michel CAPRICE, Thierry HALBAUT, Sandrine LACOURT, Reine PIERSON, Réjane SALAGNAC, Anne-Laure ABADIE, Carine BAGUR, David BEAUCHAMPS, Daniel CABASSY, Elisabeth de FARAMOND, Mathieu GRECK POURRAT, Pierre LANNES, Alain BAQUÉ, Josiane BIGOURDAN, Sylvie MASAROTTI, Serge ROQUES.

Absents/Excusés :
Romain BISCAN a donné procuration à Pierre LANNES
Christelle GLADIEUX a donné procuration à Jean-Michel CAPRICE

Secrétaire de séance : Mathieu GRECK POURRAT

DELIBERATION MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que :

Conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés ou supprimés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Monsieur le maire propose à l'assemblée :

- de rajouter le grade d'agent de maîtrise suite à la promotion interne d'un agent, dans le cadre d'emploi des adjoints techniques

- d'ouvrir le poste de responsable administrative et financière au grade de rédacteur pour faire coïncider l'offre d'emploi aux fonctions demandées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le précédent tableau des emplois adopté par le conseil municipal le 30 septembre 2025

DECIDE :

- Les effectifs du personnel sont fixés comme dans le tableau ci-dessous :

Mise en ligne le : 19/10/2026 11:30 (Europe/Paris)
Collectivité : Mauvezin
https://www.mauvezin.fr/documents_administratifs/83187

EMPLOIS	Nombre de postes	Heures par semaine	FONCTIONS	CADRES D'EMPLOIS
Filière Administrative				
Directrice Générale des Services	1	35	Préparation et suivi des décisions du Maire et du Conseil Municipal. Préparation des budgets et responsable des services.	Rédacteur
Responsable Administrative et Finances	1	35	Préparation et suivi des décisions du Maire et du Conseil Municipal, élaboration des actes administratifs, préparation et éxécution budgétaire et comptable, gestion des ressources Humaines, gestion des marchés publics et coordination des services et accueil. Obligations spécifiques en matière d'horaires.	Rédacteur ou Adjoint administratif
Adjoint Administratif	1	35	Agent chargée de la gestion et de l'exécution budgétaire. Obligations spéciales en matière d'horaires.	Adjoint administratif
	1	35	Agent chargé de la gestion de l'Etat civil, des cimetières et des élections. Obligations spéciales en matière d'horaires.	
	1	35	Agent chargé de l'urbanisme et du montage des dossiers de demandes de subventions. Obligations spéciales en matière d'horaires.	
	1	35	Agent chargé de la médiathèque et participation à la gestion des RH. Obligations spéciales en matière d'horaires.	
	1	35	Agent chargé de la gestion du CCAS et de l'accueil du public. Obligations spéciales en matière d'horaires.	
	1	35	Agent chargé de l'accueil du public, de la gestion et de l'exploitation du cinéma. Obligations spéciales en matière d'horaires.	
	1	35	Agent chargé du dispositif de recueil, de l'accueil du public mairie et épicerie sociale. Régisseur de recettes. Obligations spéciales en matière d'horaires.	
Totaux	**9**			
Filière technique – Services Techniques				
Responsable des Services Techniques	1	35	Encadrement personnel technique, Planification et organisation des divers travaux	Technicien
Agent de Maîtrise et adjoints techniques	8	35	Encadrement des agents, missions techniques, fonctions polyvalentes d'entretien de la voirie, des espaces verts et des bâtiments communaux, conduite de véhicules.	Agent de Maîtrise et Adjoints techniques
Totaux	**9**			
Filière Technique – Autres services				
Adjoint Technique	1	35	Entretien des bâtiments communaux (Mairie, foyer rural, complexe sportif, épicerie sociale, médiathèque). Organisation des réunions et manifestations diverses..	Adjoint Technique
Totaux	**1**			
	19			

Fait et délibéré à MAUVEZIN, les jour, mois et an que dessus.
Le Maire,
Sébastien HILLOU-LESPES



Mise en ligne le : 19/10/2026 11:30 (Europe/Paris)
Collectivité : Mauvezin
https://www.mauvezin.fr/documents_administratifs/83187

République française

Département du Gers

COMMUNE DE MAUVEZIN

Séance du 22 septembre 2026

Délibération N° DE_2026_67

Membres en exercice	: 19
Présents	: 17
Votants	: 19
Pour	: 19
Contre	: 0
Abstention	: 0

Date de la convocation : 16 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux septembre à dix-neuf heures, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Sébastien HILLOU-LESPES, Maire.

Présents : Sébastien HILLOU-LESPES, Jean-Michel CAPRICE, Thierry HALBAUT, Sandrine LACOURT, Reine PIERSON, Réjane SALAGNAC, Anne-Laure ABADIE, Carine BAGUR, David BEAUCHAMPS, Daniel CABASSY, Elisabeth de FARAMOND, Mathieu GRECK POURRAT, Pierre LANNES, Alain BAQUÉ, Josiane BIGOURDAN, Sylvie MASAROTTI, Serge ROQUES.

Absents/Excusés :
Romain BISCAN a donné procuration à Pierre LANNES
Christelle GLADIEUX a donné procuration à Jean-Michel CAPRICE

Secrétaire de séance : Mathieu GRECK POURRAT

DELIBERATION PROJET DE CREATION D'UN ESPACE CANIN PORTÉ PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le conseil municipal des jeunes travaille sur le projet de création d'un espace canin et présente les points essentiels.

Actuellement, l'absence d'endroit sécurisé pour les chiens en liberté crée des conflits d'usage dans les espaces publics partagés.

Ce projet vise à :

- Offrir un lieu sûr où les animaux peuvent évoluer sans laisse.
- Réduire les usages non maitrisés (chiens en liberté) dans les autres espaces publics communaux.
- Créer un lieu de vie sociale supplémentaire (rencontre entre habitants, entre chiens)
- Valoriser un terrain communal inexploité.

Il consiste en l'aménagement d'un terrain clôturé (1,20–1,50 m) réservé à la sortie des chiens avec les équipements suivants :

- Une clôture périphérique avec double portillon d'entrée
- Sol adapté (herbe + zones stabilisées).
- Bancs de repos, point d'eau et zone dédiée aux besoins des chiens.
- Poubelles avec distributeur de sacs à déjection.
- Panneau réglementaire (vaccination, propreté, surveillance).
- Optionnel : Agrès d'agility/canicross et séparation par taille de chien.

Le site envisagé est situé à côté du parking de la maison médicale, sur un terrain communal disponible, loin du centre-bourg pour limiter les nuisances sonores.

Le coût total est estimé entre 9 700 € et 21 500 €, selon les postes suivants :

- Clôture et portillons : 6 000 – 12 000 €
- Préparation du terrain : 1 000 – 3 000 €
- Mobilier : 1 000 – 2 000 €
- Signalétique : 200 – 500 €
- Agrès (option) : 1 500 – 4 000 €

Mise en ligne le : 19/10/2026 11:30 (Europe/Paris)
Collectivité : Mauvezin
https://www.mauvezin.fr/documents_administratifs/83187

Les pistes de financement seraient les suivantes :

- Budget communal (investissement annuel)
- Subventions départementales ou régionales pour les aménagements d'espaces publics/ cadre de vie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide ce projet de création d'un espace canin.

Fait et délibéré à MAUVEZIN, les jour, mois et an que dessus.
Le Maire,
Sébastien HILLOU-LESPES



Mise en ligne le : 19/10/2026 11:30 (Europe/Paris)
Collectivité : Mauvezin
https://www.mauvezin.fr/documents_administratifs/83187

République française

Département du Gers

COMMUNE DE MAUVEZIN

Séance du 22 septembre 2026

Délibération N° DE_2026_68

Membres en exercice	: 19
Présents	: 17
Votants	: 19
Pour	: 19
Contre	: 0
Abstention	: 0

Date de la convocation : 16 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux septembre à dix-neuf heures, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Sébastien HILLOU-LESPES, Maire.

Présents : Sébastien HILLOU-LESPES, Jean-Michel CAPRICE, Thierry HALBAUT, Sandrine LACOURT, Reine PIERSON, Réjane SALAGNAC, Anne-Laure ABADIE, Carine BAGUR, David BEAUCHAMPS, Daniel CABASSY, Elisabeth de FARAMOND, Mathieu GRECK POURRAT, Pierre LANNES, Alain BAQUÉ, Josiane BIGOURDAN, Sylvie MASAROTTI, Serge ROQUES.

Absents/Excusés :
Romain BISCAN a donné procuration à Pierre LANNES
Christelle GLADIEUX a donné procuration à Jean-Michel CAPRICE

Secrétaire de séance : Mathieu GRECK POURRAT

DÉLIBÉRATION FIXANT LE PRIX DU REPAS DE LA FÊTE DE LA SAINT MICHEL

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la commission Animation-Culture organise un repas à l'occasion de la fête de la Saint-Michel.

Il est proposé de fixer les tarifs comme suit :

- Tarif adultes : 15 € ;
- Tarif enfants de 4 ans à 10 ans inclus : 10 €.
- Tarif enfants 0 à 3 ans : gratuit

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide les tarifs proposés ci-dessus.

Fait et délibéré à MAUVEZIN, les jour, mois et an que dessus.
Le Maire,
Sébastien HILLOU-LESPES

MAIRIE de MAUVEZIN * Gers *

Mise en ligne le : 19/10/2026 11:30 (Europe/Paris)
Collectivité : Mauvezin
https://www.mauvezin.fr/documents_administratifs/83187

République française

Département du Gers

COMMUNE DE MAUVEZIN

Séance du 22 septembre 2026

Délibération N° DE_2026_69

Membres en exercice	: 19
Présents	: 17
Votants	: 19
Pour	: 19
Contre	: 0
Abstention	: 0

Date de la convocation : 16 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux septembre à dix-neuf heures, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Sébastien HILLOU-LESPES, Maire.

Présents : Sébastien HILLOU-LESPES, Jean-Michel CAPRICE, Thierry HALBAUT, Sandrine LACOURT, Reine PIERSON, Réjane SALAGNAC, Anne-Laure ABADIE, Carine BAGUR, David BEAUCHAMPS, Daniel CABASSY, Elisabeth de FARAMOND, Mathieu GRECK POURRAT, Pierre LANNES, Alain BAQUÉ, Josiane BIGOURDAN, Sylvie MASAROTTI, Serge ROQUES.

Absents/Excusés :
Romain BISCAN a donné procuration à Pierre LANNES
Christelle GLADIEUX a donné procuration à Jean-Michel CAPRICE

Secrétaire de séance : Mathieu GRECK POURRAT

DELIBERATION REMBOURSEMENT MONTANT ACHAT TENTE A MONSIEUR IGLESIAS

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29,

Considérant l'incident survenu en juillet dernier au cours duquel une tente installée au bord du lac, appartenant à Monsieur IGLESIAS a été endommagée suite à la chute d'un arbre.

Considérant la responsabilité de la commune engagée dans cet incident et le préjudice subi par cet usager.

Considérant la proposition faite à Monsieur IGLESIAS d'acheter une nouvelle tente

Considérant qu'il y a lieu d'indemniser la victime sur présentation de la facture d'achat de la nouvelle tente.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve le principe du remboursement de la tente au profit de Monsieur IGLESIAS d'après la facture fournie d'un montant de 135,98€
- autorise le remboursement de ce sinistre d'un montant de 135,98€.
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision

Fait et délibéré à MAUVEZIN, les jour, mois et an que dessus.
Le Maire,
Sébastien HILLOU-LESPES

MAIRIE de MAUVEZIN Gers

Mise en ligne le : 19/10/2026 11:30 (Europe/Paris)
Collectivité : Mauvezin
https://www.mauvezin.fr/documents_administratifs/83187

République française

Département du Gers

COMMUNE DE MAUVEZIN

Séance du 22 septembre 2026

Délibération N° DE_2026_70

Date de la convocation : 16 septembre 2026

Membres en exercice	: 19
Présents	: 17
Votants	: 19
Pour	: 19
Contre	: 0
Abstention	: 0

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux septembre à dix-neuf heures, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Sébastien HILLOU-LESPES, Maire.

Présents : Sébastien HILLOU-LESPES, Jean-Michel CAPRICE, Thierry HALBAUT, Sandrine LACOURT, Reine PIERSON, Réjane SALAGNAC, Anne-Laure ABADIE, Carine BAGUR, David BEAUCHAMPS, Daniel CABASSY, Elisabeth de FARAMOND, Mathieu GRECK POURRAT, Pierre LANNES, Alain BAQUÉ, Josiane BIGOURDAN, Sylvie MASAROTTI, Serge ROQUES.

Absents/Excusés :
Romain BISCAN a donné procuration à Pierre LANNES
Christelle GLADIEUX a donné procuration à Jean-Michel CAPRICE

Secrétaire de séance : Mathieu GRECK POURRAT

DELIBERATION INSTITUTION DE LA TAXE SUR LA VACANCE DES LOCAUX D'HABITATION

Le Maire de Mauvezin

expose les dispositions de l'article 1406 bis du code général des impôts permettant au conseil municipal d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la commune.

Vu l'article 1406 bis du code général des impôts,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

-**décide** d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

-**charge** le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Fait et délibéré à MAUVEZIN, les jour, mois et an que dessus.
Le Maire,
Sébastien HILLOU-LESPES

MAIRIE de MAUVEZIN Gers

Mise en ligne le : 19/10/2026 11:30 (Europe/Paris)
Collectivité : Mauvezin
https://www.mauvezin.fr/documents_administratifs/83187

République française

Département du Gers

COMMUNE DE MAUVEZIN

Séance du 22 septembre 2026

Délibération N° DE_2026_71

Membres en exercice	: 19
Présents	: 17
Votants	: 19
Pour	: 19
Contre	: 0
Abstention	: 0

Date de la convocation : 16 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux septembre à dix-neuf heures, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Sébastien HILLOU-LESPES, Maire.

Présents : Sébastien HILLOU-LESPES, Jean-Michel CAPRICE, Thierry HALBAUT, Sandrine LACOURT, Reine PIERSON, Réjane SALAGNAC, Anne-Laure ABADIE, Carine BAGUR, David BEAUCHAMPS, Daniel CABASSY, Elisabeth de FARAMOND, Mathieu GRECK POURRAT, Pierre LANNES, Alain BAQUÉ, Josiane BIGOURDAN, Sylvie MASAROTTI, Serge ROQUES.

Absents/Excusés :
Romain BISCAN a donné procuration à Pierre LANNES
Christelle GLADIEUX a donné procuration à Jean-Michel CAPRICE

Secrétaire de séance : Mathieu GRECK POURRAT

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA BANQUE DES TERRITOIRES ET DE LA REGION POUR PROJET DIAGNOSTIC PETITES VILLES DE DEMAIN

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que des ateliers ont été menés avec la cheffe de projet « Petites Villes de Demain » de la Communauté de Communes Bastides de Lomagne. Ces ateliers avaient pour but de définir les grands axes du projet d'étude globale, en mettant l'accent sur les enjeux de mobilité et de végétalisation.

Dans ce contexte, il propose de solliciter une subvention pour le financement de cette étude, dont le coût total s'élève à 60 000€ auprès de la Banque des Territoires et de la Région.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le projet « Diagnostic Petites Villes de Demain » axé sur la mobilité et la végétalisation.
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Banque des Territoires et de la Région pour le financement de cette étude d'un montant total de 60 000€.

Fait et délibéré à MAUVEZIN, les jour, mois et an que dessus.
Le Maire,
Sébastien HILLOU-LESPES

MAIRIE de MAUVEZIN Gers

Mise en ligne le : 19/10/2026 11:30 (Europe/Paris)
Collectivité : Mauvezin
https://www.mauvezin.fr/documents_administratifs/83187

République française

Département du Gers

COMMUNE DE MAUVEZIN

Séance du 22 septembre 2026

Délibération N° DE_2026_72

Membres en exercice	: 19
Présents	: 17
Votants	: 19
Pour	: 19
Contre	: 0
Abstention	: 0

Date de la convocation : 16 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux septembre à dix-neuf heures, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Sébastien HILLOU-LESPES, Maire.

Présents : Sébastien HILLOU-LESPES, Jean-Michel CAPRICE, Thierry HALBAUT, Sandrine LACOURT, Reine PIERSON, Réjane SALAGNAC, Anne-Laure ABADIE, Carine BAGUR, David BEAUCHAMPS, Daniel CABASSY, Elisabeth de FARAMOND, Mathieu GRECK POURRAT, Pierre LANNES, Alain BAQUÉ, Josiane BIGOURDAN, Sylvie MASAROTTI, Serge ROQUES.

Absents/Excusés :
Romain BISCAN a donné procuration à Pierre LANNES
Christelle GLADIEUX a donné procuration à Jean-Michel CAPRICE

Secrétaire de séance : Mathieu GRECK POURRAT

DELIBERATION DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 16 février 2021, le Conseil Municipal a décidé la création d'un Droit de Préemption Urbain sur la Commune de Mauvezin et donne lecture des déclarations d'intention d'aliéner suivantes déposées à la Mairie :

- Immeuble à usage d'habitation et commercial situé 95 et 105 route de Montauban cadastré sous les N° 93 et 78 de la section AI de superficies respectives de 2902m^2 et 3405m^2, suivant déclaration reçue le 8 juillet 2026 par Maître Annick PERRICHON, notaire à Mauvezin (Gers)

- Immeuble à usage d'habitation situé 69 rue de la République cadastré sous le N° 115 de la section AM d'une superficie de 39m^2, dont le prix de vente est de 60 000 € suivant déclaration reçue le 31 juillet 2026 par Maître François SACAREAU, notaire à Mauvezin (Gers)

- Immeuble à usage d'habitation situé 40 rue Gambetta cadastré sous le N° 52 de la section AL d'une superficie de 1022m^2, dont le prix de vente est de 65 000 € suivant déclaration reçue le 14 août 2026 par Maître François SACAREAU, notaire à Mauvezin (Gers)

- Immeuble à usage d'habitation situé 2 rue de Gascogne cadastré sous les N° 94 et 95 de la section ZO de superficies respectives de 1 ha 1827 et de 662 m^2, dont le prix de vente est de 48 500 € suivant déclaration reçue le 19 août 2026 par Maître Gabriel VOVIS, notaire à GRISOLLES (Tarn-et-Garonne).

- Immeuble à usage d'habitation situé 371 chemin de Gaston cadastré sous les N° 61 et 122 de la section AI de superficies respectives de 989 m2 et de 84 m^2, dont le prix de vente est de 140 000 € suivant déclaration reçue le 26 août 2026 par Maître François SACAREAU, notaire à Mauvezin (Gers)

- Immeuble à usage d'habitation situé 176 route de Montauban cadastré sous le N° 59 de la section AI d'une superficie totale de 1683 m^2, dont le prix de vente est de 133 000 € suivant déclaration reçue le 26 août 2026 par Maître François SACAREAU, notaire à Mauvezin (Gers)

Mise en ligne le : 19/10/2026 11:30 (Europe/Paris)
Collectivité : Mauvezin
https://www.mauvezin.fr/documents_administratifs/83187

• Immeuble à usage d'habitation situé 23 rue de la Renaissance cadastré sous le N° 15 de la section AL d'une superficie totale de 525 m², dont le prix de vente est de 194 000 € suivant déclaration reçue le 28 août 2026 par Maître François SACAREAU, notaire à Mauvezin (Gers)

• Immeuble à usage d'habitation situé 9 rue des Justices cadastré sous les N° 127, 282 et 283 de la section AM de superficies respectives de 108 m², 98 m² et 126 m² dont le prix de vente est de 120 000 € suivant déclaration reçue le 9 septembre 2026 par Maître Pierre-Louis GELAS, notaire à Auch (Gers).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur la vente de ces biens.

Fait et délibéré à MAUVEZIN, les jour, mois et an que dessus.
Le Maire,
Sébastien HILLOU-LESPES

MAIRIE de MAUVEZIN
Gers

Mise en ligne le : 19/10/2026 11:30 (Europe/Paris)
Collectivité : Mauvezin
https://www.mauvezin.fr/documents_administratifs/83187